



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2002

Cinquante-sixième session
Point 98, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/561/Add.1)]

56/226. Sommet mondial pour le développement durable

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000 et les décisions adoptées par la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa session d'organisation¹,

Encourageant les pays et les organisations régionales et internationales concernées à apporter leur appui aux processus préparatoires,

Se félicitant des préparatifs menés à l'échelon national, notamment au niveau local, en vue du Sommet, à savoir la constitution de comités préparatoires, auxquels participent les gouvernements et d'autres parties prenantes, la conduite d'évaluations nationales et le lancement d'autres activités préparatoires, encourageant tous les pays à les intensifier, et invitant les organismes des Nations Unies à les appuyer,

Se félicitant également des activités menées par les grands groupes au titre des préparatifs du Sommet, et les encourageant à en mener d'autres,

Se félicitant en outre des contributions précieuses que constituent les activités préparatoires menées aux niveaux sous-régional et régional, ainsi que les autres initiatives pertinentes à l'échelon international,

Encourageant de nouvelles initiatives qui contribueraient à la pleine mise en œuvre d'Action 21² et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³ et autres textes pertinents issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en renforçant les engagements pris à tous les niveaux, y compris en redynamisant, au plus haut niveau politique, l'engagement pris au niveau mondial et les partenariats établis, spécialement entre les

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 19 (A/56/19)*, chap. VIII, sect. B.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

³ *Ibid.* annexe I.

gouvernements du Nord et du Sud, d'une part, et entre les gouvernements et les grands groupes, d'autre part,

Prenant note avec satisfaction de l'action menée par l'Afrique du Sud et l'Indonésie en leur qualité de gouvernements hôtes, respectivement, du Sommet et de la quatrième session du Comité préparatoire à l'échelon ministériel,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable⁴;

2. *Approuve* le règlement intérieur provisoire du Sommet mondial pour le développement durable, tel que recommandé par la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet lors de sa session d'organisation⁵;

3. *Décide* que le Sommet sera ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et États membres des institutions spécialisées, avec la participation d'observateurs conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et de ses conférences et au règlement intérieur du Sommet ;

4. *Décide également* que le Sommet se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement du 2 au 4 septembre ;

5. *Rappelle* que le Sommet, y compris son processus préparatoire, devrait préserver un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui constituent des éléments solidaires et complémentaires du développement durable ;

6. *Invite* les pays à se faire représenter au plus haut niveau politique au Sommet ;

7. *Invite* la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet à se prononcer sur toutes les questions restantes liées à l'organisation des travaux du Sommet, y compris les aspects détaillés de la série de manifestations qui seront organisées en partenariat avec les parties prenantes, le bref débat entre les parties prenantes qui se tiendra au plus haut niveau de représentation des grands groupes et des gouvernements, ainsi que les tables rondes qui auront lieu à l'échelon des chefs d'État ou de gouvernement ;

8. *Prie* le Secrétaire général de lancer une campagne d'information pour mieux faire connaître le Sommet à travers le monde, notamment en réorganisant les priorités du budget du Département de l'information du Secrétariat et des contributions volontaires ;

9. *Invite* les donateurs à continuer de fournir des ressources extrabudgétaires, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale, pour financer les activités préparatoires du Sommet et le Sommet lui-même, ainsi que les frais de voyage et la participation des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et encourage le versement de contributions volontaires pour financer la participation de représentants de grands groupes issus de pays en développement ;

⁴ A/56/379.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 19 (A/56/19), chap. VIII, sect. A, projet de résolution, annexe.*

10. *Encourage* tous les pays à terminer leurs rapports nationaux d'évaluation et, à cet égard, engage les organisations régionales et internationales compétentes à intensifier encore leurs efforts en vue d'aider les pays en développement à établir les leurs ;

11. *Encourage*, au niveau national, la participation active de tous les organismes gouvernementaux chargés des questions de développement économique, de développement social et de protection de l'environnement, et les invite à faciliter, par leurs apports et contributions coordonnés, les préparatifs du Sommet ;

12. *Encourage* la participation active de toutes les institutions et organisations régionales et internationales concernées, et les invite à faciliter, par leurs apports et contributions, les préparatifs du Sommet ;

13. *Encourage* tous les grands groupes visés dans l'Action 21² à contribuer de manière effective et à participer activement à tous les stades du processus préparatoire, conformément aux règles et procédures de la Commission du développement durable, ainsi qu'à ses pratiques établies en ce qui concerne la participation et l'engagement des grands groupes ;

14. *Réitère* l'invitation adressée à tous les processus intergouvernementaux concernés par le Sommet pour qu'ils présentent leurs rapports d'activité à la Commission constituée en Comité préparatoire à sa deuxième session, qui se tiendra du 28 janvier au 8 février 2002, et leurs résultats définitifs à sa troisième session, qui se tiendra du 25 mars au 5 avril 2002, afin qu'ils puissent être pleinement pris en considération dans le cadre du processus préparatoire ;

15. *Rappelle* le rôle qui incombe à la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire dans le processus intergouvernemental mondial de préparation du Sommet et, à ce propos, rappelle le mandat et le rôle du Bureau de la Commission, tels que définis dans sa résolution 55/199 et dans les décisions adoptées par la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire à sa session d'organisation¹ ;

16. *Se félicite* des initiatives prises par le Secrétaire général pour mieux faire connaître le Sommet au niveau international ;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, des résultats du Sommet, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de ladite session la question subsidiaire intitulée « Mise en œuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 », compte tenu des résultats du Sommet.

92^e séance plénière
24 décembre 2001